AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél. 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 16, rue de la République - MONTPELLIER.
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238-57

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

4° supplément au n° 23
Pyrénées Orientales, Aude, Hérault, Gard, Aveyron, Lozère.

INFORMATIONS

MOUCHE DES FRUITS

Le relèvement du degré hygrométrique est extrêmement favorable à l'insecte dont l'activité sera en recrudescence au cours des prochains jours. Les pêches tardives, les poires, les prunes en seront les victimes.

C'est pourquoi il est indispensable d'assurer la protection des fruits arrivant à maturité entre le 1er et le 15 Septembre.

Bien respecter la législation particulière à l'insecticide utilisé.

TORDEUSE ORIENTALE

Cet insecte semble étendre son aire d'activité dans notre région, non seulement les pêches et les poires, mais encore les prunes peuvent être parasitées.

Tous les arboriculteurs qui auront constaté sa présence doivent redoubler de soins pour assurer le bon état sanitaire de leur récolte, c'est pourquoi la série de traitements spéciaux doit être entreprise sur les fruits récoltables à partir du 10 Septembre.

CARPOCAPSE

Dans beaucoup de vergers la nécessité de traiter contre la Mouche des fruits et contre la Tordeuse Orientale rend inutile des traitements spéciaux.

En montagne (Conflent, Cévennes, Montagne Noire, Aveyron) si des traitements particuliers contre le carpocapse sont exécutés, il faut renouveler la protection chaque fois que celle-ci est lavée par les pluies d'orage.

TAVELURE

Il est désormais indispensable dans les régions où la Tavelure s'est manifestée au printemps de reprendre l'exécution de traitements mixtes afin d'éviter le ramassage de fruits porteurs de germes provoquant la tavelure des fruitiers.

L'Inspecteur
P. BERVILLE

Le Contrôleur
L. TROUILLON

Imprimerie du Languedoc-Roussilon - Le Directeur Gérant : L. BOUYX